

# ACTION URGENTE

## UN RÉALISATEUR ET DES MUSICIENS SOUMIS À LA TORTURE RISQUENT LA PRISON

**Les Iraniens Hossein Rajabian, un réalisateur, et Mehdi Rajabian et Yousef Emadi, des musiciens, ont été condamnés à six ans de prison chacun en relation avec leur travail artistique. Ils ont fait appel. S'ils venaient à être emprisonnés, ils seraient considérés comme des prisonniers d'opinion.**

Le réalisateur **Hossein Rajabian**, son frère **Mehdi Rajabian** et **Yousef Emadi**, tous deux musiciens, ont été condamnés à un total de six ans d'emprisonnement et à une amende d'un montant de 200 millions de rials. Ils ont été condamnés à l'issue d'un procès ayant duré trois minutes, sur la base d'accusations d'« atteintes aux valeurs sacrées islamiques », de « propagande contre le système » et d'« activités audiovisuelles illégales », devant la 28<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran le 26 avril 2015. Les charges retenues contre eux sont en rapport avec leur travail artistique, notamment le long métrage d'Hossein Rajabian portant sur le droit pour les femmes de divorcer en Iran, et la distribution par Mehdi Rajabian et Yousef Emadi de musiques non autorisées. Leur procès en appel s'est tenu le 22 décembre 2015 devant la 24<sup>e</sup> branche de la Cour d'appel à Téhéran. Les trois hommes sont en liberté en attendant que la Cour statue sur leur appel.

Le 5 octobre 2013, des *pasdaran* (gardiens de la révolution) ont arrêté Hossein Rajabian, Mehdi Rajabian et Yousef Emadi, leur infligeant des décharges de pistolet incapacitant et leur bandant les yeux, alors que les trois hommes travaillaient à leur bureau de la ville de Sari, dans la province de Mazandaran (nord du pays). Les 18 jours suivants, ils ont été maintenus en détention dans un lieu inconnu, où ils auraient été torturés, notamment à l'électricité, ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Ils ont ensuite été transférés en détention à l'isolement dans la section 2A de la prison d'Evin, à Téhéran, qui est administrée par les *pasdaran*, où ils ont passé deux mois. Les fonctionnaires chargés de leurs interrogatoires les ont poussés à faire des « aveux » télévisés, les menaçant de la réclusion à perpétuité s'ils refusaient. Tous trois ont été remis en liberté sous caution en décembre 2013. Lors de leur audience d'appel, le juge leur a déclaré que prendre un avocat était « inutile » et qu'ils devraient fournir eux-mêmes des « explications complètes ». Leurs « aveux » ont été utilisés à titre de preuve afin de garantir leur condamnation, alors qu'ils avaient dit au juge que ces déclarations leur avaient été extorquées sous la torture. Ils n'ont pas bénéficié de l'aide d'un avocat au moment de leur arrestation, de leur procès ni de leur appel.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan, en arabe ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités iraniennes à annuler la déclaration de culpabilité de Mehdi Rajabian, Hossein Rajabian et Yousef Emadi, car elle se fonde uniquement sur l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression et d'association par le biais de la musique et de l'image ;
- rappelez-leur que les articles 19 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est partie, protègent le droit à la liberté d'expression et d'association ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que les procédures devant les tribunaux révolutionnaires continuent à présenter de graves lacunes et ne respectent pas les normes internationales d'équité en la matière.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 AVRIL 2016 À :**

#### Guide suprême de l'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
Islamic Republic Street - End of Shahid  
Keshvar Doust Street  
Tehran, Iran  
Courriel, *via* site Internet :  
[http://www.leader.ir/langs/en/index.php?  
p=letter](http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter)  
Twitter : @khamenei\_ir (en anglais)  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Excellence,**

#### Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani  
c/o Public Relations Office Number 4,  
Deadend of 1 Azizi  
Above Pasteur Intersection  
Vali Asr Street  
Tehran, Iran  
Courriel : [info@humanrights-iran.ir](mailto:info@humanrights-iran.ir)  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Excellence,**

#### **Copies à :**

Président de la République  
Hassan Rouhani  
The Presidency  
Pasteur Street, Pasteur Square  
Tehran, Iran  
Twitter : @HassanRouhani (en anglais),  
@Rouhani\_ir (en persan)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN RÉALISATEUR ET DES MUSICIENS SOUMIS À LA TORTURE RISQUENT LA PRISON

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mehdi Rajabian est le fondateur du site Internet iranien Barg Music, dont le lancement a été effectué en 2009 et qui diffuse librement de la musique alternative. En Iran, seule la musique autorisée par les censeurs officiels bénéficie d'une licence, et les musiciens n'ayant pas de permis de diffusion sont poussés dans la clandestinité. Barg Music a distribué de la musique en persan, notamment produite par des artistes iraniens de rap et de rock, hors du territoire iranien. Certaines des paroles et des messages que les morceaux contiennent ont un caractère politique ou abordent des sujets tabous au sein de la société iranienne, d'où la désapprobation des autorités. Figurent parmi ces musiciens Shahin Najafi, un célèbre rappeur iranien installé en Allemagne, dont un morceau de 2012 faisant référence à une figure religieuse chiite a suscité une telle polémique que des dignitaires religieux iraniens ont lancé des fatwas le qualifiant d'« apostat » - l'apostasie étant passible de la peine de mort en vertu du droit iranien. Le site Internet de Barg Music attirait semble-t-il 300 000 visiteurs par jour et avait signé des contrats exclusifs avec des artistes iraniens connus ayant mentionné le nom du site dans leurs vidéos. Quant il a été arrêté, Mehdi Rajabian enregistrerait l'histoire du setâr, un instrument de musique iranien. Les *pasdaran* l'ayant appréhendé ont perquisitionné son studio, confisquant ses enregistrements et d'autres documents en relation avec le projet, qui ne lui ont pas été restitués. Hossein Rajabian a été arrêté après avoir réalisé son premier long métrage, intitulé *Triangle inversé*, sur le droit pour les femmes de divorcer en Iran. Les *pasdaran* ont saisi tous les documents audiovisuels en rapport avec le film et ne les ont pas rendus. Le film est interdit de diffusion. Mehdi Rajabian et Yousef Emadi ont été accusés d'avoir diffusé la voix d'artistes féminines, ainsi que celle de chanteurs « hostiles à la révolution islamique ». Les autorités imposent des restrictions aux chanteuses, interdisant aux femmes de se produire en solo devant des hommes. Des dignitaires religieux conservateurs affirment que les voix de femmes ont le pouvoir de provoquer une excitation sensuelle immorale. En février 2015, le grand ayatollah Hassan Nouri Hamedani a ainsi déclaré : « Nous nous dresserons contre tout film, tout livre ou toute musique qui est anti-islamique et antirévolutionnaire [...] Aucun acte ne peut normaliser le chant des femmes. Nous nous y opposerons. »

Hossein Rajabian, Mehdi Rajabian et Yousef Emadi ont été placés au secret pendant la majeure partie de leur détention. Au cours de leurs dernières semaines en détention, et après avoir été forcés à faire des « aveux » devant une caméra vidéo, ils ont été autorisés de manière intermittente à avoir des conversations téléphoniques d'une durée de quatre minutes avec leurs proches. Dix jours après leur procès, qui a duré trois minutes, le 26 avril 2015, il a été annoncé à Hossein Rajabian, Mehdi Rajabian et Yousef Emadi que le jugement avait été prononcé et qu'ils devraient se rendre au tribunal pour le consulter. Ils ont chacun été condamnés à cinq ans d'emprisonnement pour « atteinte aux valeurs sacrées islamiques », un an d'emprisonnement pour « propagande contre le système », et à une amende d'un montant de 200 millions de rials pour « activités audiovisuelles illégales ». Ils n'ont pas pu obtenir la version écrite du jugement, mais un greffier leur a indiqué qu'ils avaient 20 jours pour former un recours, ce qu'ils ont fait sans l'aide d'un avocat. Ils se sont représentés eux-mêmes durant leur procès en appel le 22 décembre, et le juge président la Cour leur a dit qu'ils n'avaient pas droit à la présence d'un avocat. Que ce soit pendant le procès en première instance ou le procès en appel, les trois hommes ont signalé aux juges que leurs « aveux » leur avaient été arrachés sous la torture et d'autres formes de mauvais traitements lorsqu'ils étaient détenus au secret. L'enquêteur du ministère public à la prison d'Evin leur a dit qu'avoir été torturé dans le centre de détention secrète de la ville de Sari était sans conséquence à Téhéran. Le juge qui présidait la Cour durant leur procès en appel à Téhéran leur a déconseillé d'évoquer leurs allégations de torture et a menacé de prononcer des peines plus lourdes s'ils le faisaient.

Mehdi Rajabian a eu des convulsions à la suite d'un passage à tabac lorsqu'il était détenu à Sari, et a fait plusieurs autres crises depuis. Après sa libération, il a appris qu'il souffrait d'épilepsie ; il prend des médicaments tous les jours pour soigner cet état.

En décembre 2013, plus de 400 Iraniens, parmi lesquels des musiciens connus, ont signé une pétition adressée au ministre de la Culture et de l'Orientation islamique, afin de lui demander de cesser de s'en prendre à la communauté artistique, et de relâcher Mehdi Rajabian et Yousef Emadi. Cette pétition a été lancée avec en toile de fond des mesures répressives - qui n'ont depuis lors cessé de s'intensifier - contre les artistes, les musiciens et les réalisateurs de film. Les autorités continuent à censurer ou interdire de nombreuses formes d'expression culturelle et artistique. Le ministère de la Culture et de l'Orientation islamique a, ces dernières années, interdit ou entravé le travail de nombreux auteurs, éditeurs, réalisateurs et musiciens. Beaucoup d'autres ont été arrêtés et incarcérés en raison de leur travail.

Noms : Mehdi Rajabian, Hossein Rajabian, Yousef Emadi

Hommes